

ANNEXE V

DÉFINITION DES ÉPREUVES

Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre

EPREUVE E1 : Epreuve scientifique et technique

Coefficient : 5

U11 - U12 - U13

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve comprend trois sous-épreuves. Elle doit permettre de mettre en évidence les compétences acquises en enseignement professionnel (décodage et analyse des données de fabrication, de pose et de gestion des ouvrages ; définition des produits - U11 -) et en mathématiques et sciences physiques (U12 et U13).

SOUS - EPREUVE A1 : Etude d'un ouvrage et d'un système de fabrication

Coefficient : 2,5

U 11

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

- _ C1.1 Identifier la situation, la demande
- _ C1.21 Décoder et analyser des données, des documents
- _ C1.32 Sélectionner et classer les informations de tous ordres et les transmettre
- _ C2.13 Construire et établir les documents définissant le produit au plan esthétique et technique
- _ S1 Produits
- _ S2 Matière d'oeuvre
- _ S4 Processus et procédés
- _ S5 Gestion
- _ S6 L'entreprise et son environnement
- _ S7 Systèmes de représentation

● **Evaluation :**

L'évaluation prend en compte :

- _ La précision des connaissances technologiques
- _ La démarche mise en oeuvre
- _ La rigueur et la clarté des réponses
- _ La qualité des documents élaborés

**Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre**

● Formes de l'évaluation :

→ **Ponctuelle : Ecrite, durée 4h**

Les supports de l'épreuve sont choisis dans les domaines suivants :

- _ dessins d'ensemble ou de définition
- _ dessins d'exécution et/ou de définition
- _ processus de fabrication et/ou de pose

Sont proposés et définis :

- _ l'objectif global de production
- _ les données de gestion
- _ les structures du système de fabrication et /ou de pose
- _ une ou plusieurs solutions techniques, de matériels ou d'outillage mis en oeuvre en fabrication ou pose

Travail demandé :

- _ A partir de l'analyse technique, statique, esthétique et fonctionnelle de la structure d'un produit (ensemble, sous-ensemble, éléments), le candidat doit :
 - . décrire les circuits dimensionnels
 - . en déduire les éléments participant au-respect des spécifications fonctionnelles et les données de gestion
 - . Justifier l'organisation prévue
 - . proposer des modifications du ou des cycles de fabrication et/ou du déroulement d'opération de pose

- _ à partir de la vérification, dans les conditions fixées de l'aptitude à l'emploi d'un poste de fabrication, d'usinage, de façonnage, d'un montage, d'un outillage et/ou du déroulement d'une opération de pose le candidat doit :
 - . justifier, en s'appuyant sur les connaissances spécifiques indispensables à la compréhension des problèmes technologiques, la construction ou la proposition de modification.

SOUS - EPREUVE B1 : Mathématiques et Sciences physiques (coefficient 2)

U12

- Finalités et objectifs de l'épreuve:

En mathématiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;

Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre

- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

En sciences physiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles;
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation ;
- de vérifier leur capacité à s'informer et à s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique.

- Contenus:

Les contenus sont définis en annexe I, tableau des unités constitutives du référentiel de certification (unité U12).

Formes de l'épreuve:

- **Forme ponctuelle** : épreuve écrite, durée 2 heures.

L'épreuve est notée sur 20 points : 12 points sont attribués aux mathématiques et 8 points aux sciences physiques.

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.

Les formules de sciences physiques qui sont nécessaires pour répondre aux questions posées mais dont la connaissance n'est pas exigée par le programme sont fournies dans le sujet.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

SOUS - EPREUVE C1 : Travaux pratiques de sciences physiques (coefficient 0,5)
--

U13

- Finalités et objectifs de l'épreuve:

Les finalités et objectifs de l'épreuve sont :

- de vérifier l'aptitude des candidats à choisir et à utiliser du matériel scientifique pour la mise en oeuvre d'un protocole expérimental fourni, dans le respect des règles de sécurité,
- d'apprécier leurs savoir faire expérimentaux, l'organisation de leur travail, la valeur des initiatives qu'ils sont amenés à prendre,
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

**Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre**

- Contenus:

Les contenus sont définis en annexe I, tableau des unités constitutives du référentiel de certification (unité U13).

Formes de l'épreuve:

- **Forme ponctuelle** : épreuve pratique, durée 45 minutes.

L'évaluation, notée sur 20 points, concerne les compétences expérimentales liées à la formation méthodologique de base. Le matériel que candidat sera amené à utiliser est celui fixé par note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (BOEN n°12 du 21 Mars 1996).

Les candidats formés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat passent l'évaluation dans leur établissement. Des mesures particulières d'accueil sont prises pour les autres candidats. Ces derniers seront affectés dans les établissements par le recteur. L'évaluation est assurée par des professeurs de la discipline exerçant de préférence dans l'établissement.

Le chef de centre s'assure qu'un professeur n'évalue pas ses propres élèves.

Les sujets sont élaborés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le recteur arrête annuellement les sujets proposés aux établissements, fixe le nombre de sujets qui seront mis en place dans chaque établissement et le calendrier de l'évaluation expérimentale de sciences physiques en cohérence avec le calendrier de l'examen établi au plan national.

Chaque établissement met en place le nombre de sujets qui lui a été fixé et qu'il choisit dans l'ensemble des sujets proposés.

Le procès verbal du déroulement de l'évaluation, les travaux remis par les candidats et les grilles d'évaluation remplies par les professeurs sont transmis au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé des sciences physiques s'assure que les conditions nécessaires au bon déroulement de l'évaluation sont bien remplies.

EPREUVE E2: Epreuve technologique

Coefficient : 3

U21 - U22

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves.

Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre

Elle doit permettre :

_ d'une part, de mettre en évidence les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- _ décodage et analyse des données de définition et des données opératoires
- _ définition de la matière d'oeuvre et des processus
- _ préparation :
 - _ recherche de disponibilité des matériels, outillages, moyens
 - _ établissement des documents de fabrication,

_ d'autre part, d'apprécier les connaissances dans les domaines de l'histoire de l'art et de l'architecture, des styles, de l'environnement artistique et dans celui des arts appliqués.

SOUS - EPREUVE A2 : Préparation d'une fabrication en atelier et de chantier ou d'une pose et installation, d'un assemblage Coefficient : 1,5	U21
--	-----

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

- _ C1.21 Décoder et analyser des données, des documents
- _ C2.21 Participer à l'établissement d'un prix de revient
- _ C2.22 Evaluer le temps de fabrication et de mise en oeuvre
- _ C3.1 Définir l'ordre chronologique des phases
- _ C3.2 Déterminer les moyens manuels, mécaniques, automatisés, informatisés, humains
- _ C3.3 Etablir le mode opératoire des différentes étapes
- _ S1 Produits
- _ S2 Matières d'oeuvre
- _ S3 Matériels
- _ S4 Processus et procédés
- _ S5 Gestion
- _ S7 Systèmes de représentation

● **Evaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- _ la pertinence et l'exploitation des documents
- _ le respect des conditions imposées
- _ l'exactitude des informations transmises
- _ la qualité de la communication

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : (Ecriture durée : 3h)

Le support de la sous-épreuve est un dossier constitué de documents définissant l'ouvrage :

- _ dessin d'ensemble, de définition, de détail
- _ moyens humains et matériels
- _ état des approvisionnements
- _ planning
- _ contraintes liées à la santé et à la sécurité des personnels

Le travail demandé :

- _ établir la mise au plan d'ensemble ou de sous-ensemble architecturaux relative aux données de définition d'un produit.
- _ répondre à des questions concernant la chronologie des étapes de fabrication et/ou de pose
- _ établir, pour une étape donnée, le mode opératoire/ fabrication d'assemblage, de pose, de contrôle, de manutention
- _ justifier, pour une étape de fabrication donnée, le choix des outils, des machines, et ajuster les paramètres d'usinage

→ Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation réalisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation. Elle se déroule en fin de formation et donne lieu à une proposition de note.

Le candidat est préalablement informé du déroulement de la situation d'évaluation.

Le niveau de difficulté est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante. Les capacités évaluées sont identiques à celles évaluées en contrôle ponctuel.

La situation prend pour support un dossier technique.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé établi par les examinateurs.

A l'issue de l'évaluation, ces derniers adressent au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat

Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

SOUS - EPREUVE B2: Art et technique, analyse formelle et architecturale Coefficient : 1,5

U22

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

- _ C1.21 Décoder et analyser des données, des documents
- _ C1.32 Sélectionner et classer les informations de tous ordres et les transmettre
- _ C2.13 Construire et établir les documents définissant le produit au plan esthétique et technique
- _ SAA1 Histoire de l'art et des styles
- _ SAA3 Présentation du projet d'étude

● **Evaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- _ la justesse des connaissances du domaine de l'histoire de l'art et des styles
- _ la lisibilité et l'expressivité du relevé
- _ la pertinence du transfert et la qualité esthétique de sa présentation

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- _ identifier, situer et comparer des produits ou ensembles architecturaux historiques ou contemporains
- _ représenter un ou plusieurs éléments à partir d'une documentation
- _ adapter une proposition en fonction de contraintes esthétiques, techniques et architecturales.

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : (Ecriture durée : 2h)

A partir d'un ou plusieurs documents univoques, historiques et/ou contemporains il peut être demandé :

- _ Un relevé documentaire de tout ou partie d'un document
- _ d'identifier et situer historiquement certains éléments
- _ proposer une possibilité d'association d'un contexte si le document donné concerne un élément architectural précis.

→ Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation réalisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation. Elle se déroule en fin de formation et donne lieu à une proposition de note.

Le candidat est préalablement informé du déroulement de la situation d'évaluation.

Le niveau de difficulté est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante. Les capacités évaluées sont identiques à celles évaluées en contrôle ponctuel.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé établi par les examinateurs.

A l'issue de l'évaluation, ces derniers adressent au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre

EPREUVE E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Coefficient : 8	U31 - U32- U33- U34
--	---------------------

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :** Cette épreuve doit permettre de mettre en évidence les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- _ lancement de la fabrication ou de la pose d'un ouvrage
- _ fabrication ou pose d'un ouvrage
- _ gestion et suivi d'une fabrication ou d'un chantier
- _ proposition et/ou réalisation d'un projet d'art appliqué
- _ les aptitudes du candidat dans les domaines de l'économie et de la gestion

SOUS - EPREUVE A3 : Période de formation en milieu professionnel Coefficient : 2	U 31
--	------

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Elle prend en compte tout ou parti des compétences et savoirs associés listés ci-après :

- _ C4.31 assurer le suivi de la fabrication, de la pose
- _ C4.4 assurer la maintenance de premier niveau des matériels et des outils
- _ C5.1 établir la communication avec tous partenaires
- _ C5.2 participer à l'animation d'un groupe, d'une réunion de chantier
- _ C5.4 participer aux actions de formation et de communication
- _ C6.1 contrôler et vérifier
- _ S3 matériels
- _ S4 processus et procédés
- _ S5 gestion
- _ S6 l'entreprise et son environnement
- _ S7 systèmes de représentation

● **Evaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- _ la pertinence des éléments de gestion
- _ la qualité des choix effectués par rapports aux contraintes
- _ la qualité et la conformité de la maintenance effectuée

Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre

_ l'exactitude des informations fournies

● Formes de l' Evaluation :

→ Ponctuelle : Orale, durée : 20 mn

L'évaluation consiste en un entretien avec un jury composé de professeurs chargés de l'enseignement technologique.

Cet entretien s'appuie sur un mémoire réalisé par le candidat au cours de sa formation en milieu professionnel concernant les activités les plus significatives qu'il a pu réaliser, en particulier dans le domaine de la gestion de fabrication ou le suivi de chantier.

Ce mémoire traite notamment des problèmes liés à l'organisation, à la fabrication, à la pose et à la gestion dans l'entreprise.

→ Contrôle en cours de formation :

L'évaluation consiste en un entretien avec les professeurs chargés de l'enseignement technologique et si possible le(s) tuteur(s) de l'élève. Il est organisé à la fin de la formation

L'entretien s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat au cours de sa formation en milieu professionnel concernant les activités les plus significatives qu'il a pu réaliser, en particulier dans le domaine de la gestion de fabrication ou le suivi de chantier.

Ce dossier traite notamment des problèmes liés à l'organisation, à la fabrication, à la pose et à la gestion dans l'entreprise.

Préalablement à chacune des périodes de formation en milieu professionnel, les objectifs sont fixés par les professeurs et les formateurs de l'entreprise d'accueil. Ils sont consignés dans ce dossier.

L'élève dresse la liste des activités qu'il a exercées au cours de cette même période. Elle sont appréciées par les professeurs et les formateurs de l'entreprise, qui en font le bilan.

Les professeurs, conjointement avec le(s) tuteur(s) de l'élève, proposent un note au jury.

SOUS - EPREUVE B3 : Fabrication et pose d'un ouvrage

Coefficient : 3

U32

● Contenus de la sous-épreuve :

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

- _ C1.21 Décoder et analyser des données, des documents
- _ C3.4 Contrôler, régler les matériels, les outils et leur installation
- _ C3.51 Définir et assurer les approvisionnements
- _ C3.52 Préparer les matériels, leur installation
- _ C4.11 Réaliser une implantation
- _ C4.12 Assurer la mise en chantier
- _ C4.21 Conduire des opérations de fabrication
- _ C4.22 Utiliser épures et gabarits
- _ C4.23 Assurer les travaux de pose et de manutention
- _ C4.24 Réaliser un étaieement, un échafaudage, un coffrage
- _ C6.1 Contrôler et vérifier

- _ S1 Produits
- _ S2 Matières d'oeuvre
- _ S3 Matériels
- _ S4 Processus et procédés
- _ S5 Gestion
- _ S6 L'entreprise et son environnement
- _ S7 Systèmes de représentation

● **Evaluation :**

L'évaluation prend en compte :

- _ l'exactitude des informations fournies
- _ la qualité et la conformité de la maintenance effectuée
- _ la qualité des choix effectués par rapport aux contraintes
- _ la qualité de l'organisation du poste de travail et de son environnement
- _ la conformité du produit par rapport aux données
- _ le respect des qualités professionnelles
- _ le respect des temps impartis
- _ le respect de la sécurité des personnes et des matériels

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : Ecrite, durée 16h

Le support de l'épreuve est un dossier pouvant comporter :

- _ les données humaines et matérielles
- _ la définition du produit (dessin d'ensemble, de fabrication, fiches techniques, ...)
- _ le mode de fabrication
- _ les instruction de pose
- _ matériels disponibles

_ l'objectif de fabrication (délais, volumes, ...)

Travail demandé :

- _ interprétation et réalisation des formes/volumes en fonction des données
- _ réalisation des gabarits et panneaux nécessaires à la fabrication
- _ conduite rationnelle et en toute sécurité de la réalisation demandée

→ Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base de deux situations d'évaluation présentant un caractère différent, par le nombre et la nature des compétences évaluées, et/ou par le niveau d'exigence qui peut être caractérisé par :

- _ la complexité du travail demandé
- _ la variété et l'étendue des champs technologiques d'application
- _ la nature et le volume des données fournies,
- _ le niveau des performances à atteindre,
- _ la durée allouée à l'exécution de la tâche ou le degré d'autonomie nécessaire à son accomplissement.

Le niveau de difficulté est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante.

La participation des professionnels à la deuxième situation est obligatoire. Leur participation à l'autre situation est souhaitable.

C'est l'ensemble des deux situations qui permet de vérifier que les compétences terminales sont acquises.

Première situation d'évaluation : durée indicative de 16 heures, coefficient 1.

Deuxième situation d'évaluation, réalisation et mise en oeuvre :
durée indicative 12 heures, coefficient 2.

A l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Cette épreuve porte sur une partie des compétences terminales et les savoirs associés suivants :

- _ C1.1 identifier la situation, la demande
- _ C1.21 décoder et analyser des données, des documents
- _ C1.32 sélectionner et classer les informations de tous ordres et les transmettre
- _ C2.13 construire et établir les documents définissant le produit au plan esthétique et technique

- _ SAA.2 étude d'un produit
- _ SAA.3 présentation du projet d'étude

● **Evaluation :**

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- _ exploiter une documentation fournie
- _ proposer des solutions répondant à des fonctions précises ou déduites
- _ exécuter et présenter graphiquement un projet à partir d'un cahier des charges précis et d'une documentation

● **Formes de l' Evaluation :**

→ **Ponctuelle : Ecrite/graphique, durée : 4h**

Le support de l'épreuve prend la forme d'un cahier des charges définissant avec précision les limites et les contraintes d'un produit à réaliser et d'un dossier documentaire (formes, matières, références colorées, éléments techniques, ...).

Le travail demandé au candidat est l'exécution et la présentation graphique d'un projet à partir et dans le respect du cahier des charges.

Pour ce faire il aura à :

- _ effectuer sous formes d'esquisses la recherche demandée.

- _ traduire la solution qui paraît la mieux adaptée sous forme d'une représentation en perspective avec représentation des divers traitements d'aspect (couleur, effets de

Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art
option arts de la pierre

matières, éléments d'accompagnement, croquis détails, ...) nécessaires à la compréhension précise du produit mis au point.

→ Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation, d'une durée indicative de 4 heures.

Le travail demandé au candidat est l'exécution et la présentation graphique d'un projet à partir d'un cahier des charges précis définissant les limites et les contraintes d'un produit à réaliser et d'un dossier documentaire (formes, matières, références colorées, éléments techniques, ...).

Pour ce faire il aura à :

_ effectuer sous formes d'esquisses la recherche demandée.

_ traduire la solution qui paraît la mieux adaptée sous forme d'une représentation en perspective avec représentation des divers traitements d'aspect (couleur, effets de matières, éléments d'accompagnement, croquis détails, ...) nécessaires à la compréhension précise du produit mis au point.

A l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve D3 : Economie - gestion coefficient 1

U34

-> Objectifs / Contenus :

L'objectif est de vérifier l'aptitude du candidat à :

- replacer son activité professionnelle dans le cadre général de l'entreprise, de son fonctionnement,
- tenir compte de sa dimension humaine, des contraintes de gestion et des contraintes juridiques et réglementaires,
- exploiter une documentation simple pour déterminer ses droits et obligations dans le cadre de l'exercice de sa profession,

- analyser et éventuellement résoudre les problèmes simples de gestion qu'il peut rencontrer dans l'exercice de son activité professionnelle.

-> **Evaluation :**

L'évaluation devra prendre plus particulièrement en compte :

- les dimensions économique et juridique.
- la maîtrise des techniques quantitatives de gestion.
- les techniques de communication (écrite et orale).

-> **Formes:**

-> **Forme ponctuelle : orale, durée 20 minutes**

L'évaluation des connaissances en économie et gestion est effectuée à partir du dossier de synthèse et d'évaluation élaboré par le candidat (voir dossier de la sous-épreuve E3/A), dans l'entreprise. Formalisé par des études de cas prenant en compte la dimension économie et gestion, ce dossier sera le support principal du questionnement oral.

Ce dossier est mis à la disposition des examinateurs huit jours avant l'épreuve ponctuelle pratique.

-> **Forme Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation de l'atteinte des compétences énumérées dans l'unité d'économie et gestion donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury par le professeur chargé de dispenser l'enseignement d'économie et gestion.

L'appréciation chiffrée prend en compte trois éléments :

- 1° Les résultats de contrôles exécutés en milieu scolaire au cours des deux années de formation. Les activités, supports de l'évaluation, doivent être suffisamment nombreuses et variées pour vérifier la capacité du candidat à mettre en oeuvre les connaissances relevant des diverses composantes de la sous-épreuve (dimension économique, juridique, maîtrise des techniques quantitatives de gestion, des techniques de communication), sans toutefois obérer trop fortement le temps consacré à la formation.

- 2° La présentation écrite d'un travail personnel :

Le thème du travail sera choisi en liaison avec le secteur d'activité correspondant au baccalauréat professionnel concerné.

Le travail de l'ordre de 3 à 5 pages, comportera l'indication du ou des points du programme d'économie et gestion objet de réflexion, les sources de documentation utilisées, éventuellement les démarches effectuées.

Le problème de gestion traité ou l'étude menée peuvent avoir comme origine l'intérêt de l'élève pour une question abordée à l'occasion d'une période de formation en milieu professionnel ou un axe d'étude proposé par le professeur.

- 3° La réalisation par l'élève de fiches relatives à des situations de travail rencontrées dans les périodes de formation en milieu professionnel et analysées sous l'angle du programme d'économie et gestion.

Chaque période de formation donnera lieu à l'établissement d'une fiche (recto - verso) qui comportera une présentation de l'entreprise et de son environnement, de la situation de travail choisie et de son environnement technologique, économique, réglementaire et humain.

La note globale proposée au jury par le professeur d'économie et gestion sera déterminée en utilisant la pondération suivante :

- 1° sur 8
- 2° sur 6
- 3° sur 6

Elle sera accompagnée d'une appréciation détaillée justifiant le résultat obtenu.

Les supports d'évaluation et les travaux correspondants au titre du 1°, le travail personnel, les fiches de situation de travail seront rassemblés dans un dossier qui sera mis à la disposition du jury selon des modalités déterminées par le recteur.

EPREUVE E4 : Epreuve de langue vivante COEFFICIENT 2

U4

⇒ **Forme ponctuelle : épreuve écrite, durée 2 heures**
(Arrêté du 6 avril 1994 B.O. n° 21 du 26 mai 1994).

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socio-professionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays. Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

● **1ère partie : Compréhension**

A partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

● 2ème partie : Expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points)
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

⇒ **Forme contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A - compréhension écrite
- B - compréhension de l'oral
- C - expression écrite
- D - expression orale

A - Compréhension écrite

A partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions
- résumé en français du document
- compte rendu du document
- traduction

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification
- mise en relation des éléments identifiés
- inférence

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse

B - Compréhension orale

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

En français :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support,
- QCM
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation
- repérage/ identification
- association des éléments identifiés
- inférence

C - Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation
- mobilisation des acquis
- aptitude à la reformulation
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs...

Eléments lexicaux : - Cf liste contenue dans le référentiel BEP ou programme de BEP
 - Construction de phrase simples, composées, complexes.

D - Production orale

La capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible sera évaluée.

Le support proposé par le formateur permettra d'évaluer l'aptitude à :

- dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis
- aptitude à la reformulation
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles

Exigences lexicales et grammaticales : Cf programme de consolidation de seconde et référentiel BEP ou programme BEP

EPREUVE E5 : Epreuve de français, histoire géographie
COEFFICIENT 5

U51 - U52

SOUS - EPREUVE A5 : Français
coefficient 3

U51

→ **Forme ponctuelle** : sous-épreuve écrite, durée 2h30

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

→ **Forme contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc...

● **situation A**

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou synthétiser.

b) Exemples de situation :

- . supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes
- . supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture

● situation B

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel ; fiche de présentation d'un produit ; rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents ; lettre, articles ; argumentation à partir d'un dossier
- supports fictionnels/littéraires : commentaire de lettre, d'images ; argumentation à partir d'une lecture.

● situation C

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral.

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe

● situation D

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer.

b) exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche...)
- participation à un débat
- participation à une réunion
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise)

SOUS - EPREUVE B5 : Histoire, géographie coefficient 2

U52

→ **Forme ponctuelle** : épreuve écrite, durée 2 heures

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe de terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(ent).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

→ **Forme contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

Objectifs

Les différentes évaluations visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents,
- établir des relations entre ces documents,
- utiliser des connaissances sur le programme,
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale baccalauréat professionnel. Chaque situation d'évaluation est écrite et dure (*environ*) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion (s) qui s'y rapporte (ent).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

EPREUVE E6 : Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués
COEFFICIENT 1

U6

Finalités objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

Evaluation

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

Formes de l'évaluation

⇒ **Forme ponctuelle (épreuve écrite et graphique/durée 3 heures/coefficient 1)**

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s), assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

L'épreuve obligatoire, dont le sujet est élaborée au plan national, se déroule, sous la responsabilité des recteurs, dans les centres d'examen de chaque académie, dans le respect du calendrier national. Elle est organisée en séance ininterrompue de trois heures.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et la notation de l'épreuve.

⇒ **Forme contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué deux situations d'évaluation réalisées dans l'établissement de formation. La deuxième situation se déroule obligatoirement en fin de formation.

Première situation d'évaluation : évaluation graphique et écrite - coefficient 1

L'évaluation comporte une à deux séquences de deux heures environ réalisée par l'enseignant chargé des arts appliqués.

A partir d'un dossier remis au candidat, l'évaluation consiste à mettre en oeuvre tout ou partie des compétences suivantes :

- mettre en oeuvre et maîtriser des outils et des techniques imposés,
- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel,
- mettre en oeuvre des principes d'organisation,
- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle et artisanale, ou de la communication visuelle,
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat,
- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matières, couleurs/fonctions),
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées,
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Deuxième situation d'évaluation : soutenance de dossier - coefficient 2

Cette situation d'évaluation a lieu en fin de formation. Elle est réalisée par l'enseignant chargé des arts appliqués et l'enseignant chargé des enseignements technologiques et professionnels. Un professeur de français intervenant dans la formation ainsi qu'un professionnel peuvent être associés à l'évaluation.

L'évaluation prend appui sur un dossier réalisé par le candidat au cours de sa formation. Le dossier est mis à disposition de l'équipe d'évaluateurs 15 jours avant les dates retenues pour la soutenance.

Le thème du dossier est proposé par le candidat et définitivement arrêté après accord du professeur chargé des arts appliqués, en concertation avec l'équipe d'évaluateurs.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à concevoir une démarche de présentation explicite :

- d'une évolution esthétique, liée à l'évolution des modes de vie, mettant en oeuvre des techniques, des matériaux nouveaux...

- de productions, de technologies connexes participant aux réalisations d'une entreprise ou à l'environnement de ses produits (accessoires, objets en relation avec le produit, architecture intérieure ou extérieure, scénographie des lieux de vente, de présentation...)

ou

- d'une étude promotionnelle liée à la valorisation d'une enquête, de ses activités, de ses services ou de ses produits.

le candidat communique par écrit toutes les informations permettant de justifier et d'expliquer le choix de l'objet d'étude, la démarche de l'analyse effectuée au regard de ses intentions initiales et de l'objet qu'il a défini pour son projet.

Le dossier comprend :

- un ensemble de relevés, de croquis, d'esquisses, voire de projets plus aboutis qui constituent une part intrinsèque de la recherche,

- un ensemble de commentaires, d'annotations voire d'enquêtes qui constituent la partie argumentaire indispensable et justifient les données du problème posé, de l'analyse et de l'étude présentée,

- un ensemble documentaire composé principalement de documents inédits et de photos personnelles.

L'évaluation de ce dossier porte essentiellement sur la mise en oeuvre des compétences suivantes :

- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans l'environnement artistique et culturel de son époque,

- évaluer la qualité esthétique d'un produit à partir d'une analyse formelle mise en oeuvre dans une étude graphique complétée des annotations indispensables,

- maîtriser des techniques appropriées et adaptées : au type de communication visuelle choisi, à l'objet d'étude présenté,

- construire un argumentaire concis définissant clairement les intentions et l'objectif de l'étude, cette étude n'étant pas limitée uniquement au champ professionnel initial.

L'évaluation porte sur le contenu du dossier et la soutenance qu'en fait le candidat pendant une durée de quinze minutes sans préparation préalable.

A l'issue des deux situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe d'évaluateurs de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat accompagnée d'une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat

à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

EPREUVE E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive COEFFICIENT 1
--

U7

⇒ **Forme ponctuelle et Forme contrôle en cours de formation.**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée (journal officiel du 30 novembre 1995).

EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE
--

UF1

épreuve orale, durée 20 minutes

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

EPREUVE FACULTATIVE D'HYGIENE - PREVENTION - SECOURISME
--

UF2

épreuve écrite, durée 2 heures (arrêté du 25 janvier 1988 B.O. n° 13 du 31 mars 1988).

L'épreuve comportera plusieurs questions indépendantes ou liées portant sur le programme d'hygiène, prévention, secourisme.

Des questions relatives au secourisme devront obligatoirement y figurer.

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat maîtrise les connaissances de base de microbiologie et de physiologie indispensables à la pratique de l'hygiène, de la prévention et du secourisme dans son activité professionnelle.

L'épreuve permet en outre de contrôler que le candidat est en mesure :

- d'évaluer les risques encourus dans le milieu professionnel et d'en cerner les causes et les conséquences ;
- de proposer des moyens pour les éviter ;
- d'envisager des solutions adaptées en cas d'accident.